

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2011

CP 11/10-36

L'an deux mil onze, le 24 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusé ayant donné procuration de vote : /

**TRAVAUX POUR LA REALISATION DU PARKING DE L'HÔTEL
DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
AVENANT N°1 et MARCHE COMPLEMENTAIRE
MARCHE DE TRAVAUX
Marché n°068/10**

Le 15 Avril 2009, un premier avis de publication pour la réalisation du parking de l'Hôtel du Département a été lancé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour une remise des offres le 7 Mai 2009.

Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 27 Juillet 2009, a déclaré sans suite les trois lots car il manquait des informations techniques dans le dossier de consultation.

Un deuxième appel d'offres a été lancé le 19 Octobre 2009 en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour un dépôt des offres le 10 Novembre 2009.

Le marché est décomposé en trois lots :

- lot n°1: Terrassements, voiries, réseaux;
- lot n°2: Éclairage public, gestion d'accès;
- lot n°3: Espaces verts.

La procédure choisie est l'appel d'offres ouvert européen en application des article 33 et 57 à 59 du code des Marchés publics.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 30 Novembre 2009, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

Elle a décidé de :

- procéder à l'analyse des offres pour les lots 1 (terrassements, voirie, réseaux) et 2 (éclairage public, gestion d'accès);
- déclarer le lot n°3 (Espaces verts) infructueux et relancer selon la procédure négociée en application des articles 35, 65 et 66 du Code des Marchés Publics avec une remise des offres le 18 Décembre 2009.

Résultats de la consultation :

A l'issue de l'analyse des offres, jointe au présent rapport, la Commission d'appel d'offres, réunie les 4 Janvier et 1er Février 2010, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises et pour les montants suivants :

LOT	ATTRIBUTAIRE	OFFRE DE BASE (HT)	VARIANTE	TOTAL EN € HT
1	GUINTOLLI	529 475,00	Variante 1bis (forfaitisation des terrassements avec traitement liant): + 45 780,00 € HT Variante 3 (ouvrage de traitement des eaux de ruissellement filtre à gravier): - 2 200,00 € HT Variante 8 (pépites en remplacement de pavés en résine): - 34 400,00 € HT <u>TOTAL VARIANTES: + 9 180,00 € HT</u>	538 655,00
2	ETDE	64 680,80	Variante 1 Ter (Plus value pour mats et bornes en bois): + 76 361,78 € HT <u>TOTAL VARIANTE: + 76 361,78 € HT</u>	141 042,58
3	Espaces Verts DUFFILS	50 000,00		50 000,00
	TOTAL	644 155,80	+ 85 541,78	729 697,58

Avenant n°1 :

Le présent avenant a pour objet :

- la modification de la masse initiale des travaux;
- l'augmentation du montant du marché.

L'avenant se décompose en deux zones :

Les travaux du parking Tescou : ils ont été réalisés. Des modifications ont été effectuées pour prendre en compte les mouvements de déblais-remblais du terrain, les problèmes techniques et de sécurité. Ayant découvert des sources, nous avons souhaité récupérer cette eau ainsi que les eaux pluviales du bâtiment dans des cuves enterrées, nous permettant d'arroser de manière autonome les plantations du parking. Ces travaux augmentent le montant du marché de 133 926,04 € HT soit 24,9 %.

L'aménagement extérieur du bâtiment A-1/A-2 : les travaux de l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sont terminés. Les aménagements extérieurs n'étaient pas prévus. L'aspect esthétique souhaité étant dans la continuité du parking: des cheminements en bois mélangeant minéral et végétal. L'entreprise Guintolli réalisera les travaux pour un montant de 135 462,50 € HT.

Le présent avenant vise à permettre la réalisation de travaux supplémentaires selon le tableau ci-joint.

Marché complémentaire :

Une fontaine en brique a été découverte pendant les travaux de réalisation du parking de l'Hôtel du Département. Nous avons souhaité la restaurer et la mettre en valeur.

Un marché complémentaire doit être passé avec l'entreprise Guintolli, puisqu'il s'agit d'un élément complémentaire, non prévu dans le cadre du marché de base. Son montant est de 96 705,00 € HT.

Incidence financière :

Compte tenu de ces modifications, le nouveau montant des marchés se décompose comme suit :

N° Marché	Nom du titulaire	Montant initial marché en € HT	Avenant N°1 Montant marché augmenté en € HT	Marché complémentaire en € HT
068/10	Entreprise GUINTOLI	538 655,00	808 043,54 dont avenant n°1: + 269 388,54	96 705,00

La Commission d'Appel d'offres, en séance du 10 Octobre 2011, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant et du marché complémentaire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général l'avenant n°1 et le marché complémentaire au marché 068/10 relatif aux travaux de réalisation du parking de l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 10 octobre 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 aux marchés de travaux d'aménagement du parking de l'Hôtel du département conclu sur la base d'une plus value de 269 388,54 € HT, (133 926,04 € pour les travaux du parking Tescou et 135 462,50 € HT pour l'aménagement extérieur du bâtiment A-1/A-2) ;
- Précise que cet avenant qui modifie la masse initiale des travaux vise à permettre la réalisation de travaux supplémentaires ;
- Approuve le marché complémentaire au marché 068/10 relatif aux travaux de réalisation du parking de l'Hôtel du département concernant la restauration d'un fontaine en brique pour un montant de 96 705 € HT :

N° Marché	Nom du titulaire	Montant initial marché en € HT	Avenant N°1 Montant marché augmenté en € HT	Marché complémentaire en € HT
068/10	Entreprise GUINTOLI	538 655,00	808 043,54 dont avenant n°1: + 269 388,54	96 705,00

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant n° 1 et le marché complémentaire correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,